

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE4<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.04.04/269

Lundi 11 avril 2016

Approbation du compte de gestion 2015  
. Budget annexe Eau potable

L'an deux mille seize, le lundi 11 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 4 avril 2016.

Présents : 33		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 3
<u>Vice-Présidents :</u>
M. Jacques BANGOU (1 <sup>er</sup> Vice-Président) Procuration à Mme Josiane GATIBELZA
M. Georges DAUBIN (2 <sup>ème</sup> Vice-Président) Procuration à M. Justin DESSOUT
Mme Francesca FAITHFUL Procuration à Mme Nadiah SURVILLE

Excusés non représentés : 6
<u>Vice-Présidents :</u>
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
M. Georges BREDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président)
M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>
M. Jean-Luc CELIGNY
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Absents : 8
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>
M. Fabert MICHELY
Mme Marlène MELISSE-MIROITTE
M. Max CELIGNY
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
M. Olivier SERVA
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.03.03/253 du 9 mars 2016 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires 2016 ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** l'avis de la Commission Finances réunie le 7 avril 2016 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ET 1 ABSTENTION (M. Harry DURIMEL);**

**ARTICLE 1-** D'approuver le compte de gestion 2015 comme présenté au rapport :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes nettes</b>	852 363,88	19 658 839,55	20 511 203,43
<b>Dépenses nettes</b>	1 431 266,57	18 022 113,79	19 453 380,36
<b>Résultat 2015</b>	-578 902,69	1 636 725,76	1 057 823,07

**ARTICLE 2** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3** – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

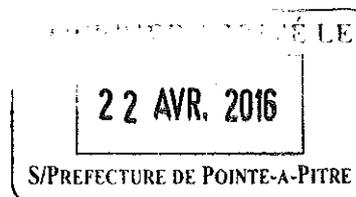
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **15 AVR. 2016**

Le Président



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le **22 AVR. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **26 AVR. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **26 AVR. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **26 AVR. 2016**
- Délibération transmise Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **26 AVR. 2016**

100 100 100

100 100 100  
100 100 100  
100 100 100  
100 100 100

100 100 100  
100 100 100  
100 100 100  
100 100 100

100 100 100